

# Fusion des entreprises de transports publics TN et TRN

## Les travaux avancent

Avec le projet de fusion des deux entreprises de transports public TN et TRN, les autorités politiques neuchâteloises veulent assurer la compétitivité de ces deux entreprises dans le contexte de la libéralisation en offrant davantage de prestations avec des moyens financiers réduits. Et les travaux avancent. Les directions des TN et TRN viennent de signer la convention pour le transfert de la direction stratégique. Le pas suivant réside dans la signature par les principaux actionnaires d'un pacte répondant aux questions en suspens jusqu'à la fusion des entreprises, qui devrait entrer en vigueur rétroactivement en janvier 2012, après un vote des assemblées générales des deux entreprises en avril 2012. Une convention sera également signée entre les membres de la COMUL, Neuchâtel représentant les Communes du Littoral pour le pacte d'actionnaire.

Depuis 2007, un comité de pilotage présidé aujourd'hui par le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire (DGT), composé de représentants politiques, dont les Villes de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, de la direction et des présidents des entreprises de transports TN et TRN, du chef du Service des transports et accompagné par un mandataire externe (TCFG à Genève), travaille sur une proposition de fusion de ces entreprises.

En 2010, les Conseils d'administration des deux entreprises de transport ont accepté le principe de fusion.

### Transfert de la direction stratégique

Les directions des TN et TRN viennent de signer la convention pour le transfert de la direction stratégique. Ce comité stratégique est constitué par deux représentants des deux compagnies actuelles ainsi que par un président indépendant, soit : M Laurent Lavanchy, président de TN, M. Pierre Dürrenberger, président de TRN, M. Jean-Michel Germanier, directeur de TN, M. Jean-Michel von Kaenel, directeur de TRN, et M. Hans-Jürg Spillmann, président indépendant.

La mission principale du comité stratégique est de coordonner et de mettre en œuvre cette fusion pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il doit aussi évaluer les membres à désigner pour le futur Conseil d'administration de l'entité fusionnée, ainsi que la direction opérationnelle. En outre, vu l'importance que prendra la nouvelle entité, un poste de directeur général sera mis au concours dès le 12 mars 2011.

### **Signature d'un pacte des actionnaires**

Le pas suivant réside dans la signature par les actionnaires principaux d'un pacte qui répond aux questions en suspend jusqu'à la fusion des entreprises. Ce pacte prévoit un ajustement, réparti dans le temps jusqu'en 2017, au niveau des droits de vote et de l'actionnariat, afin de permettre une représentativité "équitable" des différentes régions et catégories d'actionnaires. Relevons que les Communes de la COMUL se sont solidairement engagées dans ce processus qui vise à créer une entreprise de transports d'envergure cantonale.

Le pacte d'actionnaire prévoit également que le siège principal de la société de transports fusionnée sera établi à La Chaux-de-Fonds dans les locaux des ex-TRN. Les signataires s'engagent à ce que la future société de transports fusionnée reprenne les collaborateurs actuels des TN et TRN et ne procède à aucun licenciement lié à la fusion.

Les travaux en vue de la fusion avancent selon le calendrier prévu. Si le principe de la fusion est accepté lors des assemblées générales des deux entreprises de transport TN et TRN en avril 2012, la fusion sera alors effective, de manière rétroactive, au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les législatifs concernés seront saisis d'un rapport dans le courant du deuxième semestre 2011.

#### **Pour de plus amples renseignements:**

**Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire, président du comité de pilotage du projet de fusion des TN et TRN, tél. 032 889 67 00.**

**Pascal Vuilleumier, chef du Service des transports, tél. 032 889 67 01.**

**Olivier Arni, conseiller communal de la Ville de Neuchâtel, tél. 032 717 76 01.**

**Laurent Kurth, président du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds, tél. 032 967 62 20.**

Neuchâtel, le 11 mars 2011